



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de HOHROD  
- Séance du 12 avril 2024 -**

*sous la présidence de M. Matthieu BONNET, Maire*

La séance est ouverte à 19H33

Présents	10	M. BONNET Matthieu ; M. FRITSCH Charles ; Mme DIERSTEIN-MULLER Francine ; M. GEORGEON Éric ; M. FRITSCH Willy ; Mme HIGLISTER Sylvie ; M. MADHER Jérôme ; Mme MICLO Stéphanie ; M. OTTER Pierre ; M. SAUMON Maxime
Absent(e)s et excusé(e)s	1	M. DEYBACH Michel
Absent(e)		
Procuration(s)		
Secrétaire de séance		M. GEORGEON Éric
Invité(s)		

1.	Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal .....	310
2.	Urbanisme .....	310
2.1.	Permis de construire .....	310
2.2.	Déclarations préalables .....	310
2.3.	Certificat d'urbanisme .....	310
3.	Conseil municipal – Etat annuel des indemnités des élus .....	310
4.	Vote des taux des impôts directs locaux .....	311
5.	Finances communales 2024 Budget général .....	311
5.1.	Affectation des résultats 2023 .....	311
5.2.	Vote des subventions .....	312
5.3.	Vote du budget primitif .....	313
5.4.	Demandes de subventions .....	313
6.	Finances communales 2024 – Budget service des eaux .....	313
6.1.	Affectation des résultats 2023 .....	313
6.2.	Fixation du prix de l'eau et de l'assainissement .....	314
6.3.	Redevance AERM .....	315
6.4.	Remplacement des compteurs d'eau .....	315
6.5.	Vote du budget primitif .....	315
6.6.	Demandes de subventions .....	315
7.	Points divers .....	316

**1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 mars 2024.

**2. Urbanisme**

**2.1. Permis de construire**

**2.2. Déclarations préalables**

DP	068 142 24 R0007	25/03/24	BUCHER Pascal 2A route du Linge 68140 HOHROD	2A route du Linge 68140 HOHROD	6	227, 231, 233	338	Pose d'une terrasse surélevée sur poteaux et gardes corps métal anthracite, fondations béton, lames de terrasse métal brun. Pose d'une porte-fenêtre à la place d'une fenêtre en PVC blanc identique à l'existant.
DP	068 142 24 R0008	02/04/24	SEIDLER Thomas 80 Falkstrasse 60487 FRANKFURT	19 rue Principale 68140 HOHROD	1	424	627	Construction d'une cabane en bois dans le tronc du sapin coupé à côté de la maison. Bardage vertical en bois brut réalisé avec des chutes de mélèze et d'épicéa. Hauteur côtés 1,90 mètres, hauteur faitière 2,25 mètres. Toit réalisé avec des reste d'épicéa et de panneaux OSB recouvert de film et carton bituminé.
DP	068 142 24 R0009	02/04/24	SCHILLIGER Kévin LEISSER Elisa 21, rue Principale 68140 HOHROD	21, rue Principale 68140 HOHROD	1	49	349	Remplacement d'une fenêtre par une porte fenêtre - menuiserie PVC blanc

**2.3. Certificat d'urbanisme**

**3. Conseil municipal – Etat annuel des indemnités des élus**

Conformément à l'article 92 de la loi « Engagement et proximité », M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est maintenant obligatoire d'informer les membres du Conseil Municipal des indemnités perçues courant de l'exercice N-1. Les indemnités versées en 2023 sont les suivantes :

Nom	Qualité	Indemnité de fonction (net)	Autre	Total annuel (net)
BONNET Matthieu	Maire	8 588,10 €		8 588,10 €
FRITSCH Charles	Adjoint	4 167,72 €	Téléphonie : 298,08 € TTC	4 465,80 €
DIERSTEIN-MULLER Francine	Adjointe	4 167,72 €		4 167,72 €
GEORGEON Éric	Adjoint	4 167,72 €		4 167,72 €
			<b>Total :</b>	<b>21 389,34 €</b>

#### 4. Vote des taux des impôts directs locaux

Il revient au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou la hausse des taux d'imposition relatifs à la taxe sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti ainsi que de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est précisé que les bases prévisionnelles ont été revalorisées de 3,9% pour l'année 2024.

Il est proposé de ne pas voter d'augmentation des taux au vu des augmentations votées les dernières années et de l'augmentation naturelle des bases pour 2024.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
  - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,11 %
  - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,54 %
  - o Taxe d'habitation : 10,06 %
- **CHARGE** Monsieur le Maire :
  - o de notifier cette décision aux services préfectoraux
  - o de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

M. Pierre OTTER rejoint la séance du conseil municipal à 20h01

#### 5. Finances communales 2024 - Budget général

##### 5.1. Affectation des résultats 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rappel du compte administratif de l'exercice **2023**,

Considérant les besoins du service,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2023**,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

##### Section d'investissement :

RESULTAT TOTAL DE CLOTURE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT TOTAL DE CLOTURE 2023 (Inscription au 001)	RESTES A REALISER 2023 (total des inscriptions)		Résultat cumulé
191 556 ,68 €	- 36 109,61 €	<b>155 447,07 €</b>	D	29 888,15 €	125 558,92 €
			R	-	

**Section de fonctionnement :**

RESULTAT TOTAL DE CLOTURE 2022	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT TOTAL DE CLOTURE 2023	RESTES A REALISER 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
87 239,82 €	60 000 €	302 616,17 €	329 855,99 €		329 855,99

Considérant que **seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat** (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>EXCEDENT EN FONCTIONNEMENT AU 31/12/2023</b>	<b>329 855,99 €</b>
<b>Affectation obligatoire en réserve au compte 1068 (couverture du besoin de financement) :</b> <i>à l'apurement du besoin de financement</i>	-
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> <i>Affectation complémentaire en réserve (C/1068)</i>	274 855,99 €
<i>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)</i>	55 000,00 €
<b>Total affecté au compte C/1068</b>	<b>274 855,99 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	0,00 €
Déficit à reporter ligne 002	0,00 €

*A reporter en ligne 001 du BP 2023*

**155 447,07 €**

**5.2. Vote des subventions**

Bénéficiaire de la subvention	Montant de la subvention 2023 en €	Montant demandé en 2024 en €
APALIB	300	273
APAMAD	200	142
Cercle généalogique	15	15
Club vosgien Vallée de Munster	400	400
EMDV – Ecole de musique	320	400
Fonds de solidarité Vallée de Munster	200	200
Mémorial du Linge	100	100
MAM - Maison des assistantes maternelles	250	250
Prévention routière	50	50
Skieurs du Tanet	160	320
Sysney Kids	880	1 656
Ecole de Soultzeren	0	200
Amicale du Conseil et personnel Hohrod	0	1280
Divers		714
<b>TOTAL</b>	<b>3 835</b>	<b>6 000</b>

Le montant total des subventions accordées s'élève à 6 000 €. Les crédits seront inscrits au BP 2024 sur le compte 65748. Il est rappelé qu'en cas de demande en cours d'année, un vote par le conseil municipal est nécessaire pour validation d'une subvention.

### 5.3. Vote du budget primitif

M. le Maire rappelle les principaux projets détaillés en séance de la commission finances du 2 avril 2024 et énumère les différentes sommes inscrites sur les lignes du budget, en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de Budget Primitif Général tel que présenté en séance :

Synthèse des dépenses et recettes inscrites aux sections de fonctionnement et d'investissement :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	461 256,00 €	461 256,00 €
Investissement	613 259,06 €	613 259,06 €

Les deux sections du budget général sont présentées en équilibre.

### 5.4. Demandes de subventions

Selon les projets, des demandes de subvention peuvent intervenir pour le financement de ces derniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à instruire toute demande de subvention qui pourrait intervenir au Budget Général au courant de l'exercice 2024,
- **CHARGE** M. le Maire à signer tout document y relatif.

## 6. Finances communales 2024 – Budget service des eaux

### 6.1. Affectation des résultats 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rappel du compte administratif de l'exercice 2023.

Considérant les besoins du service,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

RESULTAT FIN 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT TOTAL DE CLOTURE 2023 (Inscription au 001)	RESTES A REALISER 2023 (total des inscriptions)		Résultat cumulé
114 194,27	- 124 216,76 €	- 10 022,49 €	Dépenses	5 629,50 €	- 15 651,99 €
			Recettes	-	

**Section d'investissement :**

**Section de fonctionnement :**

RESULTAT FIN 2022	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT TOTAL DE CLOTURE 2023	RESTES A REALISER 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
67 040,83€	- €	774,54 €	67 815,37 €		67 815,37 €

Considérant que **seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat** (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>EXCEDENT EN FONCTIONNEMENT AU 31/12/2023</b>	<b>67 815,37 €</b>
<b>Affectation obligatoire en réserve au compte 1068 (couverture du besoin de financement) :</b> <i>à l'apurement du besoin de financement</i>	15 651,99 -
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> <i>Affectation complémentaire en réserve (C/1068)</i>	- €
<i>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)</i>	52 163,38 €
<i>Total affecté au compte C/1068</i>	15 651,99 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b> Déficit à reporter ligne 002	0,00 € 0,00 €

*A reporter en ligne 001 du BP 2024 - 15 651,99 €*

**6.2. Fixation du prix de l'eau et de l'assainissement**

M. le Maire expose au conseil Municipal la synthèse des modifications, liées au transfert de la compétence assainissement à la CCVM, qu'il convient de prendre en compte pour établir le budget 2024 afin d'aboutir à l'équilibre financier de la section d'exécution.

Après exposé des faits et explications,

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'établir les tarifs pour l'année 2024 comme suit :
  - Abonnement annuel : 62,00 €
  - Location annuelle du compteur : 20 €
  - Tarification de l'eau :

Tranche	Prix du m <sup>3</sup>
0 à 500 m <sup>3</sup>	2,00 €
A partir de 501 m <sup>3</sup>	1,89 €

La période de référence de la facturation est l'année civile avec une édition des factures semestrielles (semestre 1 : consommation estimée ; semestre 2 : consommation sur la base d'un relevé du compteur).

### 6.3. Redevance AERM

Le taux de la redevance, fixée par l'Agence Bassin Rhin Meuse est la suivante pour l'année 2024 (identiques à 2023) :

- Redevance pour pollution domestique : 0,35 € / m<sup>3</sup>

### 6.4. Remplacement des compteurs d'eau

Il est proposé de maintenir le prix de remplacement d'un compteur d'eau (suite à une détérioration due au gel notamment) au montant de 55€.

La main d'œuvre est facturée en fonction du temps réel passé par l'employé communal pour la dépose de l'ancien compteur et l'installation du nouveau compteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** le maintien du prix du remplacement d'un compteur d'eau (détérioration suite au gel par exemple) au montant de 55 € TTC.
- **DE FACTURER** la main d'œuvre en fonction du temps réel passé par l'employé communal pour la dépose de l'ancien compteur et l'installation du nouveau.

### 6.5. Vote du budget primitif

M. le Maire rappelle les principaux projets détaillés en séance de la commission finances du 2 avril 2024 et énumère les différentes sommes inscrites sur les lignes du budget, en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de Budget Primitif annexe service de l'eau tel que présenté en séance :

Synthèse des dépenses et recettes inscrites aux sections de fonctionnement et d'investissement :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	133 558,29	133 558,29
Investissement	100 251,99	205 400,28

### 6.6. Demandes de subventions

Selon les projets, des demandes de subvention peuvent intervenir pour le financement de ces derniers.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à instruire toute demande de subvention qui pourrait intervenir au budget Service des Eaux au courant de l'exercice 2024,
- **CHARGE** M. le Maire à signer tout document y relatif.

## **7. Points divers**

### **Zones d'accélération des Energies renouvelables**

M. le Maire expose la synthèse du projet tel que transmis au préalable aux membres du Conseil Municipal.

Les différentes pistes de développement sont discutées, afin de tenir compte des avis du conseil et d'ajuster la proposition à soumettre au public, avec notamment les discussions suivantes :

- Le potentiel solaire :
  - Le développement de l'agrivoltaïsme doit tenir compte de l'esthétisme paysagère, les panneaux solaires disposés au sol pouvant dénaturer les paysages ; il est rappelé le fort potentiel économique lié au tourisme dans la vallée de Munster et l'impact négatif que ces installations pourraient avoir sur celui-ci, et sur les cultures type pâturages et prés de fauches. Ce modèle correspond plus au maraîchage.
  - Le solaire au sol est également évoqué. Il est proposé de limiter les surfaces maximales autorisées pour les projets d'installation au sol en fonction de la puissance, et de sectoriser les zones autorisées pour ce type d'implantation aux zones bâties.
  - Le potentiel solaire est validé dans le tissu urbanisé et l'habitat isolé.
  - Le potentiel d'ombrières est validé au niveau des surfaces de stationnement.
- L'éolien est très contraint au regard de la classification en zone Natura 2000 pour la majorité de la commune. L'éolien individuel au niveau du bâti existant est évoqué.  
Le projet de l'apport éolien est écarté dans son ensemble des propositions par le Conseil Municipal, selon les contraintes environnementales et le risque de nuisances.
- Le projet de méthanisation ne recueille pas l'assentiment du Conseil Municipal pour une installation sur le ban communal. Toutefois, au sein du territoire de la vallée, en fonction des besoins d'intrants, il est possible de contribuer à un projet plus global.
- Le potentiel hydroélectrique est trop limité compte-tenu de l'hydrographie du ban communal, et les anciennes prises d'eau qui ne sont plus en fonction, les seuils sur la rivière n'existant plus.

Les différentes cartes établies sont présentées.

Concernant la communication au public il est proposé :

- De mettre les documents sur le site internet de la mairie ;
- De relayer l'information sur le réseau social Panneau Pocket et via la Newsletters ;
- De mettre à disposition le dossier au public en mairie, pour une durée d'un mois environ ;

L'avis du public en retour sera recueilli soit au sein d'un registre papier, soit par mail.

La synthèse du projet, des avis du public ainsi que l'avis du PnrBV feront l'objet d'une délibération proposée en séance du Conseil Municipal.

### **Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre**

Depuis le regroupement des sapeurs-pompiers des 3 communes de la Petite Vallée au sein du centre de secours de Soultzeren, des discussions ont eu lieu pour conserver, lors de chaque cérémonie, la présence des sapeurs-pompiers.



Ainsi, il est proposé d'harmoniser les horaires des cérémonies entre les 3 communes de la Petite Vallée pour coordonner en sus la présence de la clique des Sapeurs-Pompiers et l'Harmonie de la Petite Vallée à chacune des cérémonies.

Les horaires seraient décalés afin de permettre la présence des maires des 3 communes à la 1<sup>ère</sup> séance, avec une rotation des horaires.

### **Report Journée Citoyenne**

Suite à discussion au sein du Conseil Municipal, au vu du calendrier actuel et des travaux recensés à proposer lors des ateliers, il est acté d'organiser la journée citoyenne tous les deux ans.

**M. Eric GEORGEON** fait le résumé de la dernière séance du Comité Syndical des Brigades Vertes. Il fait part de l'augmentation de la cotisation pour équilibrer le budget, à hauteur d'environ 5% pour l'année 2024, et du débat sur l'armement des gardes-champêtres, au même titre que la police municipale lors des missions similaires, ou lors d'interventions sur animaux blessés.

**Mme Francine DIERSTEIN-MULLER** fait un retour sur le dernier conseil d'école du RPI d'Hohrod-Soultzeren.

Les effectifs étant prévisionnellement en hausse, à savoir 101 élèves, une classe pourrait être ouverte. Cette décision sera connue au mois de juin par l'éducation nationale pour la prochaine rentrée scolaire.

Il est fait un résumé des différentes activités organisées depuis la rentrée de septembre, avec notamment l'apprentissage de la natation à la piscine intercommunale, le manque de neige cette année qui a réduit à seulement 2 sorties l'apprentissage du ski, les exercices liés aux alertes (incendie, séisme...) et à la participation toujours appréciée de la Saint Nicolas à Hohrod

Plus aucun point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la séance à 22h45.

Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal

Prénom et Nom	Qualité	Signature	Procuration
---------------	---------	-----------	-------------

de la Commune de HOHROD

de la séance du 12/04/2024

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal
2. Urbanisme
  - 2.1. Permis de construire
  - 2.2. Déclarations préalables
  - 2.3. Certificat d'urbanisme
3. Conseil municipal – Etat annuel des indemnités des élus
4. Vote des taux des impôts directs locaux
5. Finances communales 2024 - Budget général
  - 5.1. Affectation des résultats 2023
  - 5.2. Vote des subventions
  - 5.3. Vote du budget primitif
  - 5.4. Demandes de subventions
6. Finances communales 2024 – Budget service des eaux
  - 6.1. Affectation des résultats 2023
  - 6.2. Fixation du prix de l'eau
  - 6.3. Redevance AERM
  - 6.4. Remplacement des compteurs d'eau
  - 6.5. Vote du budget primitif
  - 6.6. Demandes de subventions
7. Points divers

COMMUNE DE HOHROD - PV CM DU 12/04/2024

Matthieu BONNET	Maire		
Charles FRITSCH	1 <sup>er</sup> Adjoint		
Francine DIERSTEIN-MULLER	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
Éric GEORGEON	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
Pierre OTTER	Conseiller municipal		
Stéphanie MICLO	Conseillère municipale		
Michel DEYBACH	Conseiller municipal	Absent	
Sylvie HIGLISTER	Conseillère municipale		
Jérôme MADHER	Conseiller municipal		
Willy FRITSCH	Conseiller municipal		
Maxime SAUMON	Conseiller municipal		

Tableau des signatures